

Bulletin municipal Fongravais



HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE

Accueil du Public :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

de 9H00 à 12H00

Tel : 05 53 01 07 17

mairie.fongrave@wanadoo.fr

<http://www.fongrave.fr>

Si vous êtes dans l'impossibilité de venir en mairie, pendant ces horaires, nous serons à votre disposition. Il suffit de prendre rendez-vous.

SOMMAIRE

Infos municipales	page 3
Vie du village	page 4 à 8
Associations	page 9 à 12
Conseils municipaux	page 14 à 28
Budget	page 19
Prévention sur les moustiques tigres	page 20

État Civil

DECES 2016 :

GAUTIER Lucie, le 03 avril 2016
 COMMEUREUC Didier Yves, le 25 mai 2016
 MARCON Constantin, le 11 mai 2017
 BATTAULT Jean Henri, le 26 mai 2016
 VIAU Jean, le 29 mai 2016
 GIRARDI Andrée Raymonde, le 09 août 2016
 VANCAUWENBERG Serge, le 14 août 2016
 VAN LAER Jean-Pierre, le 03 septembre 2016
 DUFAUD Paul, le 08 novembre 2016
 CANOVAS Jean-Pierre, le 08 novembre 2016

DECES 2017 :

FAVRETTO Germain, le 20 mars 2017



Remise de médaille : Le 11 mai dernier, nous avons appris le décès de M^r Marcon, à la maison de retraite de CASSENEUIL. Ancien combattant, porte drapeau de la Fraternelle, il était très impliqué dans ces associations. Pour lui rendre hommage, la médaille du mérite lui avait été remise le 08 mai 2016.

NAISSANCES 2016

EL KICH Hafsa, née le 20 février 2016	GOURDON Mia, Lucy, née le 23 juin 2016
LANDÈS DARINI Illan, Jules, né le 14 mars 2016	VAN LAETHEM Corentin, Thibaut, né le 01 août 2016
NIECKARZ Jessica, née 27 mars 2016	DADOUCH Karim, né le 08 septembre 2016
GOMES SANTOS Inès, Alexandra, née le 09 avril 2016	
BERTHOUMIEUX Sloan, Noa, né le 19 septembre 2016	
MONLAT Anna, Maryse, Catherine, née le 27 octobre 2016	

NOUVEAUX HABITANTS 2016/2017 :

Mr et Mme BAILLET Daniel, « Lalande »	Mr DUFFAUD et Mme RAMOS, « Les Granges »
Mr FAUCHÉ et Mme BELUZZO, « Pouchatel »	Mr GUILIANO et Mme OLIVE, « La Patique »
Mr et Mme BOIX, « Bourg »	Mr et Mme LARROQUE, « Tuileries »
Mr et Mme BATS GIBIER, « Croix de Michelet »	Mme CHAUMONTET, « Chales »
Mr et Mme BIA, « Les granges »	Mr GAUTRAND et Mme SCHNEIDER, « Bourg »
Mr ALFRED et Mme BIGOT, « Bilou »	Mr et Mme DERACHE, « Tuileries »
Mr et Mme DEFRESSINE Sylvain, « Fauché bas »	Mr et Mme WEISS, « Bourg »
Mr et Mme RIVIERE, « Bourg »	Mr et Mme CLAUZET, « Bourg »

VIE DU VILLAGE

Mr CANTIN et Mme FLAHAUT, « La Patique »

Mr et Mme CHARTIER, « Merle »

Environnement

Les containers pour les ordures ménagères sont vidés toutes les semaines, les containers pour les emballages ménagers (jaune) tous les 15 jours, le papier (bleu) et le verre (vert) toutes les trois semaines. En cas de surcharge des ordures ménagères et des emballages ménagers derrière la salle de sports, deux autres points de collecte sont à votre disposition, route de Castelmoron (Chales), et route du bord du Lot (La Patique).

Ces containers ne sont pas destinés à recevoir des encombrants. Pour cela une déchèterie est à votre service gratuitement, à Ste Livrade sur Lot (à Nombel) aux horaires suivants :

Du Lundi au Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Pour rappel, le n° 05 53 41 01 77 vous permet de contacter les services techniques en charge des encombrants de gros volume (service gratuit sur inscription).



Agence Postale Communale

Depuis le 22 mai 2017, le bureau de l'APC est transféré à la mairie. Séverine DEFRESSINE vous accueille tous les jours de 9h à 12h sauf le mercredi.

Services

- Achat d'enveloppes, de timbres, boîtes d'emballage.
- Retrait et dépôt d'argent sur les comptes de la Poste, 300€ maximum par semaine et par compte (ceci par mesure de sécurité).
- Affranchissement de courrier, de courrier recommandé, de colissimo.
- Retrait de vos recommandés non distribués.
- Mise en place de « veiller sur mes parents ».



Par souci de confidentialité des opérations, nous signalons à tous les usagers de ce service que l'agent n'a pas accès à leurs comptes. L'agent nommé a reçu une formation avant la mise en service de l'APC et un suivi est assuré par la Poste.

Téléphone : 05 53 01 07 00

Délivrance des documents d'identité

Depuis le 15 mars, les demandes de renouvellement de Carte Nationale d'Identité et de passeport doivent se faire dans un centre

équipé de matériel biométrique. La mairie de Ste Livrade est le centre le plus proche.

Pièces à fournir :

Ancienne carte nationale d'identité

Justificatif de domicile + 2 photos
Acte de naissance (en cas de perte ou de vol
ou 1^{ère} demande)

Timbre fiscal de 25€ en cas de perte ou vol

LOCATION DES SALLES ET DU MATERIEL (chaises et tables) :

Nous vous rappelons que **la salle de sport** est louée sans matériel, celui-ci appartenant à l'A.S.F.R.. Vous devez contacter cette association (Tél : 05 53 70 30 16) si vous désirez utiliser tables et chaises avant de valider la location de la salle.

Pour les particuliers, la location est de 100€ accompagnée d'une caution de 200€. L'assurance est obligatoire et la consommation électrique est en supplément (ainsi que le chauffage si nécessaire)

En ce qui concerne **la petite salle**, la location est de 100€ du 1^{er} mai au 30 septembre et de 150€ du 1^{er} octobre au 30 avril de chaque année accompagnée d'une caution de 200€ (assurance obligatoire). Une convention d'utilisation doit être signée au préalable.

Rappel : aucune des salles n'est équipée pour cuisiner. Pour y organiser un repas, il est nécessaire de recourir à un traiteur.

INFOS BIBLIOTHEQUE

En 2016 la bibliothèque de Fongrave a prêté 3208 livres aux lecteurs de Fongrave et des Communes environnantes. Lors du passage du bibliobus qui s'effectue 2 fois par an, 1000 ouvrages ont été échangés avec la bibliothèque Départementale (romans, policiers, BD, albums, documentaires) pour jeunes et adultes.

Début Janvier 2017 : 91 nouveaux livres (achat municipalité) et livres donnés (BDP de Villeneuve et particuliers) ont intégré les bacs de la bibliothèque. Plus de 3000 livres attendent votre visite, dont un choix important de « large vision ».

Nous vous rappelons que le prêt de livres est gratuit. Nous remercions toutes les personnes ayant fait don de livres et de revues.

Horaires d'ouverture : Mardi de 10h à 12h et Samedi de 10h 12h

Concert de Musique Baroque

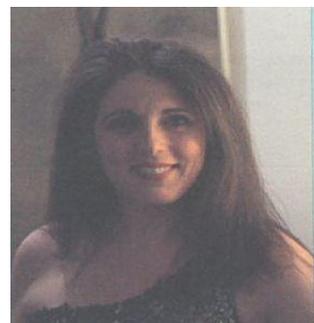
Le 09 avril 2017, les passionnés de musique et d'architecture s'étaient donné rendez-vous en l'église de Fongrave.

Après une visite du retable commentée par Anne-Laure du Pays d'Art et d'Histoire, l'ensemble Logistille a offert un très beau concert de musique baroque autour du répertoire italien et espagnol des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles.

Les professeurs de musique du Conservatoire de la CAGV ont su faire partager leur passion et le public est ressorti enchanté et conquis.



Concert



Marie Caroline KFOURY, soprano, se produira à Fongrave, en soirée, le 18 juillet 2017 à partir du 21h30, dans le cadre « nocturnes enchantées » du Pays d'Art et d'Histoires. Son tour de chant aura pour cadre la place, l'église, le prieuré et la chapelle. En sa compagnie visitez Fongrave : un voyage entre histoire, architecture et lyrisme.

URBANISME

Rappel :

Tous les travaux concernant : les clôtures, les toitures, les fenêtres de toit, l'installation de panneaux photovoltaïques, les modifications de façade (pose de volets roulants ou portail), la construction d'abris de jardins et de voitures, de serres agricoles, de piscines, de changement de destination d'un bâtiment, d'aménagements de terrasses couvertes ainsi que toutes les autres constructions

Doivent faire l'objet d'une demande en mairie et de l'instruction d'un dossier par le service urbanisme.

PLUIH PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL-HABITAT

La communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois a lancé un projet de document d'urbanisme commun à toutes les communes de son territoire en 2014.

Pourquoi un PLUIH ?

Pour élaborer un projet commun et global, qui sera concret, pragmatique et évolutif

Pour respecter les obligations juridiques découlant des lois Grenelle et Alur.

Comment ?

C'est une procédure longue (3 ans) constituée de plusieurs étapes :

- Du juillet 2015 à février 2016 : diagnostic du territoire et définition des enjeux
- De février 2016 à octobre 2016 : projet d'aménagement et de développement durable
- D'octobre 2016 à juin 2017 : traduction règlementaire des zonages, des orientations d'aménagement de secteur
- De juin 2017 à mai 2018 : finalisation du PLUIh

Vous pouvez retrouver l'actualité de la procédure au fil des conseils municipaux de Fongrave ou sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois.

Vous pouvez également contacter le service directement par mail : plui@grand-villeneuvois.fr.

ou au 05 53 49 66 80.

Travaux à venir

A l'automne, la seconde tranche des travaux démarrera par la création d'un nouveau réseau d'assainissement, dans la rue principale jusqu'à la chapelle.

Suivra le réaménagement de la rue : trottoirs, chaussée, eaux pluviales, accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite), aménagement paysager.

Une réunion avec les riverains est prévue prochainement pour présenter le projet.

Le carrefour devant la chapelle sera sécurisé tant pour la circulation que pour le stationnement.

Marchés de Producteurs

Comme chaque année depuis 2000, les marchés de producteurs de pays auront lieu du 6 juillet au 31 août dans un cadre verdoyant et reposant.

Les producteurs vous accueilleront pour des soirées conviviales, gourmandes et animées.

Animations

6 juillet :	Les HISTOIRES d'A	Pop Rock
13 juillet :	IONA	Pop Funk
20 juillet :	Pascal CHATEL	Variétés
27 juillet :	Les RAPES-TOUX	Pop Rock
3 août :	TRIADE	Jazz
10 août :	JEAN'S COMPANY	Rock
17 août :	Jean Marie GUILLOT	Variétés
24 août :	Pascal CHATEL	Variétés
31 août :	Band à sept	Banda



Fongrave en canoë

Changez de point de vue, en découvrant FONGRAVE depuis le Lot.

- Le 06 juillet à 17h
- Le 10 juillet à 10h
- Le 06 août à 10h

Le rendez-vous est à la halte nautique (à côté de la mairie).

Sorties organisées par « Fun Grave ».

Accessible à partir de 6 ans – Tous les participants doivent savoir nager.

Renseignement : FERREIRA Hannibal

Téléphone : 06 17 17 61 60

Mail/ Site Internet : nbks47@sfr.fr ou www.nautilius-bks.fr



Course de la Panlebé

Comme chaque année, le Panlebé organise une multirando (pédestre – VTT), le dimanche 2 juillet 2017.

Pour des renseignements complémentaires.

- Jeanlouis-verdier@wanadoo.fr
- la.panlebé@orange.fr



Travaux réalisés

Aménagement de la place du village et des bords du Lot.

Encore une promesse tenue... La première tranche de rénovation du bourg et terminée, mettant en valeur les gîtes, la vue sur le Lot, et le développement des espaces verts, les abords de la salle de sport, ainsi que sa façade. Des toilettes publiques automatiques y ont été intégrées.



De nombreuses plantations agrémentent le tout ; un belvédère permet d'avoir une vue plongeante sur le Lot.



Derrière la salle de sport, des containers enterrés ont été mis à la disposition des usagers dans l'espoir que cet espace soit



respecté et tenu propre...



Logements communaux

Les toitures des logements communaux et de la chapelle ont été refaites.

Le gîte 3 a été totalement refait, et aménagé en vue d'une location soit estivale, soit ponctuelle.

Voirie

Pour la sécurité de tous, le carrefour de la Patique a été surélevé afin de faire ralentir les véhicules.

Le cimetière

La reprise des tombes en état d'abandon est terminée. Le cimetière a repris un aspect « agréable » et propre. Les caveaux repris, encore en état, sont à vendre. Pour les tarifs, vous pouvez vous adresser à la mairie. Au cimetière, un columbarium est prévu ainsi qu'un jardin de souvenir ces travaux devraient être terminés pour la Toussaint.



Tous ces travaux et aménagements ont été réalisés sans augmentation d'impôts.

Fraternelle

L'Association Fongravaise d'anciens combattants est engagée dans le droit au devoir de mémoire dû à tous ceux qui ont participé aux conflits sous le drapeau français.

A.S.F.R

Cette association Fongravaise est au service de la Commune et donc de toutes les associations qui la composent. Elle participe activement aux Marchés des Producteurs de Pays pour que Fongrave soit vivant et attractif. Si vous êtes intéressés par ces valeurs venez nous rejoindre car plus nombreux nous serons, plus nous pourrons faire de choses.

Association Lot pour Tous

« L'association Lot pour Tous » association à but non lucratif a été réactivée, elle est constituée de riverains et utilisateurs de la rivière Lot, de Fongrave, du Temple sur lot et de Castelmoron.

Ouverte à tous, elle a pour but de transmettre un partage raisonnable et raisonné de la navigation sur la rivière Lot et plus particulièrement dans la zone de motonautisme située sur les communes du Temple et de Fongrave.

Cette association a pour objectif la sensibilisation sur la réglementation de la navigation, le respect des riverains, l'environnement et faire cohabiter les différents utilisateurs du plan d'eau (bateaux de plaisance et d'activités nautiques, bateaux de pêcheurs, intervenants de la base nautique, activités diverses...)

Chasse

Comme chaque année, la saison de chasse terminée, le bureau doit penser à préparer la prochaine saison. Son assemblée générale se tiendra le samedi 24 juin 2017 à 10h.

La saison écoulée nous avons œuvré pour essayer de faire plaisir à tous les chasseurs, ainsi qu'aux propriétaires terriens non chasseurs. Nous avons organisé 2 lotos, 1 repas de chasse, 1 repas de posteurs. Reste à venir 1 repas gratuit pour les chasseurs et propriétaires terriens non chasseurs le 25 juin 2017. Nous avons organisé une douzaine de battues au gros gibier, où nous avons prélevé 12 chevreuils et 5 sangliers. Des dégâts sont encore observés chez certains agriculteurs, nous faisons vraiment notre maximum, malgré l'interdiction de passage sur certains territoires. Saison positive, même si nous regrettons le manque

d'implication de certains chasseurs au moment des manifestations organisées : Ball-trap annulé par manque de bénévoles.

Le bureau se joint à moi pour vous souhaiter une bonne saison de chasse.

Le président Jacques Berthoumieux.

APE

Après le Noël de l'école et le carnaval, c'est l'heure de la kermesse de l'école !

Vendredi 30 juin, venez découvrir le spectacle de fin d'année de nos enfants à l'école de Fongrave, à partir de 18h30. A la suite, des jeux seront organisés pour les enfants, un apéritif sera offert, nous procéderons au tirage de la tombola spéciale enfant et la soirée s'achèvera par une auberge espagnole.

Parents, Grands-parents, famille et amis, venez nombreux.

Comité des fêtes

Cette année le comité des fêtes a organisé le marché de Noël avec diverses ventes telles que de la bière artisanale, des bijoux, des sacs et plein d'autres encore. Puis les enfants ont pu discuter avec le père Noël et faire des photos avec Olaf le bonhomme de neige, une journée bien remplie où tout le monde y a trouvé son bonheur.

Nous avons aussi organisé 3 lotos qui ont permis de financer la fête votive où durant 3 jours petits et grands se sont amusés.

Le samedi 10 juin un repas dansant avec Poulet basquaise et un DJ ont amusé les 120 personnes inscrites (record contre 70 personnes l'année dernière).

Et le dimanche 11 juin, un vide grenier s'est installé à côté de la place pour faire du vide dans les maisons et profité de la chaleur (environ 30 exposant).

Merci à tous les participants, les visiteurs et les bénévoles pour leur aide et à l'année prochaine.

La vallée mauve

Notre club, qui fait partie de « génération mouvement », se porte bien. Ses quelques 100 adhérents participent régulièrement aux différentes activités proposées tout au long de l'année.

La majorité d'entre eux se retrouvent autour d'un tapis de belote ou des cartons de loto.

Les sorties sont prisées par une vingtaine selon la destination, la durée et la pénibilité. Mais ce qui réunit le plus nos adhérents sont le repas annuel et la journée repas/loto.

En plus des sorties et des jeux de société, nous proposons des séances de pédicure tous les 2 mois pour ceux qui le souhaitent. Ce service est réservé aux adhérents du club.

Pour l'année 2016, les sorties ont été variées en destination, durée et thème :

- **Agnac (47)** - soirée repas dansant
- **La citadelle de Blaye (33)** - visite guidée de la citadelle et du Blayais en petit train
- **Le château de Milandes (24)**, ses jardins, La Roque-Gageac et Sarlat
- **Le Pays Basque (64)** – séjours de 2 jours – La Rhune, grottes de Sare, Saint Jean de Luz, Arnaga, Cambo les Bains, Espelette

- Une journée à **la ferme de Montgaillard (47)** – visite chez un artisan verrier à Vianne, repas dansant (chaque convive est reparti avec une dinde offerte)

Une autre activité rythme l'année : ce sont les grands lotos organisés soit à Fongrave soit à Saint Etienne de Fougères. Ils permettent à notre trésorerie de rester suffisante pour organiser les autres manifestations.

Lors de l'Assemblée Générale du 22 décembre 2016, le Conseil d'Administration de notre club s'est étoffé par 2 nouvelles recrues jeunes et dynamiques : Nicole REY et Nicole DELPECH.

Notre bureau reste inchangé :

Claudette TRIFFAUX : Présidente

Ghislaine VANCAUWEMBERG : Secrétaire

Christian LAGRANGE : Secrétaire adjoint

Huguette TATAREAU : Vice-Présidente

Colette COUTELIER : Trésorière adjointe

Danielle PERUZZA : Trésorière

Merci à tous les adhérents, merci aux communes qui nous aident grâce à leurs subventions et aux prêts des salles pour nos activités.

Rejoignez-nous !

Nous vous attendons

Basket

Le Basket Fongrave-Castelmoron a réuni l'ensemble des licenciés du club pour son assemblée générale le 10 juin 2017 à la salle de sports de Castelmoron. Celle-ci a fait apparaître pour le bilan moral un effectif de 114 licenciés répartis de la façon suivante : 85 mineurs et 30 adultes. Le travail qui est fait envers les jeunes est satisfaisant mais il ne faut pas baisser les bras et continuer à recruter pour pérenniser l'ensemble des catégories jeunes que nous couvrons. La bonne santé financière qui présente un excédent de fonctionnement d'environ 900€ sur l'exercice 2016-2017 est la preuve que nos dépenses sont maîtrisées. Pour les activités extra-sportives le club a proposé cette saison : le Noël avec un repas dansant, une sortie à Pau réunissant 65 personnes pour le match de Pro A, Pau-Nancy, le Loto du Téléthon et la journée club qui a clôturé la saison. Toutes ces manifestations ont été des réussites. Le comité directeur remercie l'ensemble des participants ainsi que les sponsors pour leur implication qui a permis au Club de mener à bien tous ces projets.

Pour ce qui est des projets pour la saison 2017-2018, notre club prévoit de couvrir pratiquement toutes les catégories d'âge avec environ une dizaine d'entraîneurs. Nous avons tout de même besoin de nouveaux licenciés pour renforcer certaines équipes, notamment U13 et U15 Filles et Garçons, d'entraîneurs et responsables d'équipes pour l'apprentissage de nos jeunes dans de bonnes conditions.

Le partenariat que nous entretenons depuis plusieurs années avec le club voisin du Temple Sur Lot a été officialisé la saison dernière par la signature d'une convention de Coopération Territoriale de Club (CTC). Celle-ci implique l'école de mini-basket, l'école d'arbitrage et OTM dont la gestion est mutualisée, nos deux clubs travaillent ensemble en faveur de notre territoire et notre bassin de vie rural.

Les projets en cours pour la CTC sont de pérenniser le partenariat mais surtout, après plusieurs réunions avec le comité de basket 47, le Collège Lucie Aubrac de Castelmoron et la CTC, à la rentrée scolaire 2017-2018, la création d'une section basket pour les 6ème et 5ème.

En ce qui concerne les projets du BFC pour 2017-2018 le club souhaite continuer dans cet esprit de convivialité et d'apprentissage pour nos jeunes et moins jeunes. Les grands projets seraient de mettre en place un partenariat Communes, CTC, Collège, BFC, UST de manière à créer un emploi jeune formateur.

Pour le BFC nous avons à cœur d'ouvrir une équipe loisir Fille qui à ce jour est en bonne voie, une équipe junior Fille qui elle, va voir le jour si le comité 47 crée ce championnat et pour finir nous avons émis le

souhait de mettre en place une équipe sport adapté. Je renouvelle mes remerciements pour l'engagement de chacun des joueurs et encadrants auprès du BFC sans lequel rien ne pourrait se faire.

Je vous donne rendez-vous après la rentrée scolaire de septembre pour une journée détection pour les plus petits mais également fin Août pour le début des entraînements. Bonnes vacances à toutes et tous, portez-vous bien ! Renseignements aux 06.67.73.17.48, 06.09.36.60.14 ou 07.82.54.78.75.



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 FEVRIER 2017

1 AMENAGEMENT DU VILLAGE – PHASE 1 : SUIVI DES TRAVAUX

Les travaux sont quasiment terminés : l'entreprise Marion doit revenir pour implanter les bancs et corbeilles, suivre la reprise des plantations, et M Maizia doit sceller à nouveau quelques potelets devant la salle des fêtes.

AMENAGEMENT DU VILLAGE – PHASE 2 : AVANT-PROJET

Guillaume Laizé a présenté un premier projet de l'aménagement de la rue. En remontant vers l'école, le trottoir droit aura une dimension d'environ 1.40 m et sera réservé à la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite, tandis que le côté gauche favorisera l'aspect paysager avec une large part à la végétalisation de l'espace trottoir tout en sécurisant chaque entrée avec pour chacune, une aire en béton désactivé.

Lorsque l'avant-projet avancera, une présentation publique aux riverains sera organisée au printemps.

2 INVESTISSEMENTS 2017 : AUTORISATION DE MANDATER UNE DEPENSE - Délibération 2017-1

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement suivantes :

- Opération 12 : Matériel et mobilier école cantine mairie :
 - 2188 achat de machines à laver 800.00 €
 - 2158 achat de taille-haie et tronçonneuse 900 .00 €
 - Opération 83 : Bâtiments communaux divers
 - 21318 Ad'ap : 3 600.00 €
 - Opération 85 : Aménagement du village
 - article 2113 lot paysage : 20 000.00 €
- Soit un total de 25 300.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- D'autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans les conditions exposées ci-dessus
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2017.

3 AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT : CHOIX DE LA DUREE – Délibération 2017-02

Les subventions d'équipement telles que celles versées pour l'assainissement/station d'épuration à EAU47 (42 665.67€) ou celles versées au SDIS (11 394.42 €) pour la construction des casernes doivent être amorties. En effet, ces charges financières ne peuvent augmenter l'état de l'actif de la commune, ces biens appartenant à d'autres entités.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- De fixer à 5 ans la durée d'amortissement des subventions d'équipement

4 PERSONNEL COMMUNAL

- Le conseil Municipal décide de renouveler le contrat CAE pour une durée d'un an.
- Suite à la réforme le Conseil Municipal a mis à jour le tableau des effectifs et maintient l'équipe communale à 9 employés.

5.1 MODIFICATION STATUTAIRE – Délibération 2017-05

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents:

- APPROUVE la modification statutaire concernant la compétence en matière de développement économique telle que proposée dans la délibération du conseil communautaire de la CAGV du 16 décembre 2016.

6.1 SDEE CONVENTION DE SERVITUDES – Délibération 2017 - 07

Le SDEE 47 a confié la réalisation de travaux concernant la pose d'un câble souterrain le long du chemin rural au lieu-dit Merle à la société Citelum du Pont du Casse. Les travaux vont consister notamment en une tranchée de 137 m pour le passage d'un câble souterrain.

Pour cela une convention doit être signée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise M le Maire à signer les conventions de servitudes nécessaires ainsi que les actes authentiques correspondants dans ces conditions.

6.2 SDEE ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT ELECTIRICTE 2018 – Délibération 2017-08

Suite à la fin des tarifs réglementés, la commune de Fongrave a contracté en direct avec EDF un contrat de fourniture d'électricité pour une durée de 36 mois du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018. (délibération du 12 octobre 2015).

Le SDEE propose comme en 2015, d'adhérer à un groupement de commandes de niveau régional afin de bénéficier de tarifs attractifs. Le SDEE lance un marché de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE :

- L'adhésion de la commune de Fongrave au groupement de commandes pour l' « achat d'énergies, de travaux/fournitures /services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- D'autoriser Monsieur le M le Maire à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- D'autoriser le coordonnateur et le SDEE 47 dont dépend la collectivité, à solliciter autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- D'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le titulaire des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive,
- De s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante,
- D'inscrire au budget les sommes nécessaires.

6.2 SDEE PARTICIPATION AU MARCHE PROPOSE PAR LE GROUPEMENT SDEE 33

Tant que notre contrat est en cours, le conseil municipal ne souhaite pas participer au marché proposé par le groupement géré par le SDEE 33.

7 QUESTIONS DIVERSES

☞ Espace cinéraire

Le conseil choisi de placer l'espace cinéraire au milieu du cimetière, profitant ainsi de l'espace libéré par les caveaux repris lors de la procédure. Plusieurs positionnements, plusieurs coloris (granit rose/rouge ou gris ou pierre) sont proposés.

☞ Location du gîte n° 3

Le week-end du 30 avril 2017, le gîte est reloué. La salle de bains devra être remise en état, des achats pour remeubler devront être effectués et il faudra prévoir le nettoyage.

☞ Déplacement de l'Agence Postale

Le contrat arrivant à échéance, il a été décidé de déplacer l'agence postale communale dans le bâtiment de la mairie.

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 AVRIL 2017

1. COMPTE DE GESTION 2016 - Délibération n° 2017-09

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Percepteur à la clôture de l'exercice. M. le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité le compte de gestion 2016 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - Délibération n° 2017-10

Madame PERUZZA Danielle, 1^{ère} adjointe, préside la séance, et fait lecture du compte administratif 2016 qui se décompose ainsi :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Dépenses Prévues	923 118.00
	Dépenses Réalisées	777 531.33
	Reste à Réaliser	69 300.00
RECETTES	Recettes Prévues	923 118.00
	Recettes Réalisées	686 626.34
	Reste à réaliser	90 779.00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Dépenses Prévues	595 186.00
	Dépenses Réalisées	404 552.10
RECETTES	Recettes Prévues	595 186.00
	Recettes Réalisées	648 186.21

RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

DEFICIT D'INVESTISSEMENT	- 90 904.99
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	97 878.22

RESULTAT CUMULE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

DEFICIT D'INVESTISSEMENT	- 90 904.99
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	243 634.11
Soit un Résultat Global Cumulé de	152 729.12

Madame PERUZZA Danielle soumet le compte administratif au vote. Celui-ci est voté à l'unanimité. (M. FOUGEYROLLAS Pierre-Jean ne participe pas au vote).

3 AFFECTATION DU RESULTAT 2016 - Délibération n° 2017-11

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte administratif 2016 statue sur l'affectation du résultat.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement pour 2016 de : 97 878.22

- un excédent reporté de : + 145 755.89

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 243 634.11

- un déficit cumulé d'investissement pour 2016 de : 90 904.99

- un excédent des restes à réaliser de : 21 479.00

(Dép = 69 300.00 – Rec = 90 779.00)

Soit un besoin de financement de : 69 425.99

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT FCT	243 634.11
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	69 425.99
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	174 208.12
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	90 904.99

Les élus adoptent à l'unanimité cette délibération.

4 TAXES DIRECTES - Délibération n° 2017-12

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter les taux des taxes locales d'imposition pour 2017, au vu du montant des bases prévisionnelles 2017 fourni par l'Etat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2017 à chacune des taxes directes locales, décide de ne pas augmenter les taux :

- De voter un coefficient de variation proportionnelle égal à 1,
- De retenir les taux portés dans le cadre « Décisions du Conseil Municipal » de l'état de notification des taux d'imposition 2017 soit :

❖ Taxe d'habitation :	9.45
❖ Foncier bâti :	10.64
❖ Foncier non bâti :	89.29

- De retenir un produit de contributions directes de 163 000 € pour équilibrer le budget.

5 SUBVENTION : DEBAT ET VOTE - Délibération n° 2017-13

Monsieur le Maire soumet les propositions d'attribution de subvention à diverses associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le montant des diverses subventions à allouer pour 2017 selon le détail annexé au Budget Primitif 2017 de la commune.

N'ont pas participé au vote des subventions concernant l'association dont ils sont membres :

- M. ILLANA Michel pour Fongrave Animation
- Mme DELESTRE Christel, pour Fongrave Animation
- M. PERIQUET Laurent pour la mutuelle des sapeurs pompiers
- M. DELRIEU Jean-Luc pour la Panlebé
- Mme PERUZZA Danielle pour la Vallée Mauve

6 BUDGET PRIMITIF 2017 : VOTE - Délibération n° 2017-14

Après avoir présenté le détail des Dépenses et Recettes des Sections Fonctionnement et Investissement du Budget, le conseil adopte le budget à l'unanimité.

Section de Fonctionnement :

Dépenses	654 529.00
Recettes	654 529.00

Section d'Investissement

Dépenses	616 036.00	dont 69 300.00 de Reste à Réaliser
Recettes	616 036.00	dont 90 779.00 de Reste à Réaliser

7 AMENAGEMENT DU BOURG PHASE 2 PLAN DE FINANCEMENT - Délibération n° 2017-15

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2016-49 du 15 décembre 2016, le conseil municipal a délibéré sur le plan de financement prévisionnel de la phase 2 de l'aménagement du bourg. Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) d'un montant de 140 000 euros. La Préfecture par courrier du 21 mars 2017 nous informe que le montant de la DETR sera limité à 70 000 euros et demande au conseil municipal de délibérer à nouveau afin d'acter cette diminution de la contribution de l'Etat.

Monsieur le Maire rappelle que le coût prévisionnel des travaux de cette tranche s'élève à 350 000 € HT, soit 420 000 € TTC, pour un coût global avec la maîtrise d'œuvre de 372 750.00 € HT, soit un TTC de 447 300.00 €.

Entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Prévoit d'inscrire au budget 2017 les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération au vu de l'estimatif ;**
- **Autorise le maire à lancer la mise en concurrence pour les travaux afin de choisir les entreprises les mieux disantes ;**
- **Approuve le plan de financement suivant :**
 - **Etat – DETR (20 % de 350 000 € HT) : 70 000.00 €**
 - **Conseil Départemental – Traversée d'agglomération : 15 200.00 €**
 - **Conseil Départemental – amendes de police 2017 : 6 080.00 €**
 - **Conseil Départemental – amendes de police 2018 : 6 080.00 €**
 - **Autofinancement 349 940.00 €**
- **Approuve le planning prévisionnel d'un début de travaux en septembre 2017 ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération et au règlement des dépenses.**

8 ACTUALISATION DES INDEMNITES DES ELUS - Délibération n° 2017-16

Le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (applicable au 1^{er} janvier 2017) a fait évoluer l'indice brut terminal de la fonction publique de 1015 à 1022 ; celui-ci sert au calcul des indemnités de fonction des élus locaux.

La délibération n°2016-04 du 25 février 2016 fait référence au taux 1015. Ce taux sera revalorisé en janvier 2018.

Article 1^{er} :

- De maintenir le montant mensuel des indemnités de Mme PERUZZA Danielle, première adjointe à 8,25% de l'indice Brut terminal de la fonction publique,
- De maintenir le montant mensuel des indemnités de M. CHAUVEL Pierre, deuxième adjoint à 5 % de l'indice Brut terminal de la fonction publique,
- De maintenir le montant mensuel des indemnités de Mme DELESTRE Christel, troisième adjointe à 3 % de l'indice Brut Terminal de la fonction publique,
- De maintenir le montant mensuel des indemnités de M. ILLANA Michel, quatrième adjoint à 3 % de l'indice Brut terminal de la fonction publique.

10.2 SIGNATURE DE CONVENTION DE SERVITUDE POUCHATEL – Délibération n° 2017-19

Le SDEE 47 a confié la réalisation de travaux concernant le renforcement du BT au lieu-dit Bellevue à la société Electromontage Réseaux d'Estillac. Ces travaux consistaient en dépose, renforcement de la ligne aérienne par installation d'une canalisation souterraine d'environ 25 m.

Vu la Charte Paysagère du Grand Villeneuvois,

Vu l'emplacement en chemin de crête,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise la pose d'une ligne souterraine au lieu-dit Bellevue,
- Autorise M le Maire à signer les conventions de servitudes nécessaires ainsi que les actes authentiques correspondants dans ces conditions.

10.3 SIGNATURE DE CONVENTION DE SERVITUDE MERLE – Délibération n° 2017-20

Le SDEE 47 a confié la réalisation de travaux concernant la pose d'un câble le long du chemin rural au lieu-dit Merle à la société Citelum du Pont du Casse. Les travaux devaient consister une tranchée de 137 m pour le passage d'un câble souterrain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise M le Maire à signer les conventions de servitudes nécessaires ainsi que les actes authentiques correspondants.

11 QUESTIONS DIVERSES

- **Urbanisme** : suivi de la procédure d'élaboration du PLUI ; suite à notre réflexion lors de la séance de travail, la réduction de surface constructible est jugée acceptable par le bureau d'études. Maintenant un travail de repérage cadastral et photographique des séchoirs ou granges à sauvegarder doit être réalisé.
- **Réunion Publique Berges du Lot**
La Bastide de Villeneuve, le site de Campagnac, les châteaux de Rogé et de Favols : les bords du Lot présentent un fort potentiel patrimonial que l'Agglomération compte exploiter au mieux. L'objectif est de faciliter les accès et la circulation des bords du Lot afin de les rendre plus attractifs pour la population mais aussi les touristes.
Pour cela, un cabinet d'étude paysagiste a été missionné qui devra établir une programmation des aménagements à réaliser. Pour les communes de Fongrave, Saint Etienne de Fougères, Sainte Livrade sur lot, une première réunion d'information publique et de débat est programmée le Jeudi 27 avril 2017 à 14 h, dans la salle des mariages de la mairie de Sainte Livrade.
- **Elections Présidentielles** : les conseillers municipaux s'organisent pour les 2 journées de tenue du bureau de vote de 8h00 à 19h00 les 23 avril et 07 mai 2017.

La séance est clôturée à 23 heures.

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 JUIN 2017

1. Centre de Gestion 47 : convention « Sécurité des Systèmes d'Information » - Délibération n° 2017-21

La commune de Fongrave est adhérente d'une convention « Sécurité Informatique » depuis le 25 septembre 2014 qui comprend la sauvegarde des données logiciel (97.00 €) et la fourniture de 2 anti-virus (2 * 20 €), soit 137.00 €/an.

Qui a pour objet :

- l'accès à un outil de gestion de parc et de support informatique,
- la sauvegarde déportée automatisée,
- la protection des postes de travail et des serveurs,
- l'accompagnement dans la mise en conformité avec la loi Informatique et Libertés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'adhérer à la convention « Sécurité du système d'information » proposé par le CDG 47 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction
- d'autoriser le paiement du montant de la cotisation annuelle s'élevant à 26.00 euros pour une année
- de procéder au déploiement de la solution de sécurité informatique (antivirus) pour 2 postes de travail pour un montant total de 40 euros par an
- de procéder au déploiement de la solution de sauvegarde des données métiers et bureautiques pour une capacité maximale de 3 Go, pour un montant total de 46 euros par an, comprenant la communication d'un journal des dysfonctionnements
- de sensibiliser la collectivité à la sécurité des données pour une formation de 88 € la 1^{ère} année,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

2. AMENAGEMENT DU BOURG : PHASE 2 : PRESENTATION DU PROJET

Monsieur CHAUVEL présente le déroulement futur du projet et en expose les détails à partir du plan Avant-Projet. Les conseillers s'interrogent sur les espaces enherbés projetés et sur le ralentisseur prévu devant la chapelle.

Les travaux préalables d'assainissement commenceront dès le début septembre, puis s'ensuivront ceux de la rue, deux mois après.

3 PLUIH : SUIVI DE LA PROCEDURE

Monsieur le Maire présente l'avant-projet du zonage détaillant les différentes zones du PLUIH. Les conseillers constatent que les lois Alur et Grenelle imposent des contraintes importantes, réduisant de façon drastique les zones urbanisables et les assortissant de conditions lourdes.

Plusieurs questions sont posées quant aux contraintes spécifiques à chaque zone, et notamment la zone A, zone agricole, et la zone agricole protégée AP.

Le listing des bâtiments agricoles de caractère pouvant changer de destination, et celui des habitations à caractère patrimonial a déjà été établi.

4 CIMETIERE ESPACE CINERAIRE

Suite à la reprise des concessions abandonnées, le projet suit son cours. Au fil des conseils municipaux, le site cinéraire a été choisi, au centre du cimetière. La société ELABOR (21380 MESSIGNY & VANTOUX) nous propose un ensemble de cases, banc et stèle pour le jardin souvenir afin d'aménager un columbarium. Cet ensemble en granit de ton gris est évalué à 14 994.45 € HT, pose comprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- De lancer la réalisation de l'espace cinéraire,
- D'accepter le devis de la sté Elabor d'un montant de 14 994.45 € HT
- ❖ Columbarium et jardin de souvenir
- ❖ Caveaux réservés pour projet à très long terme

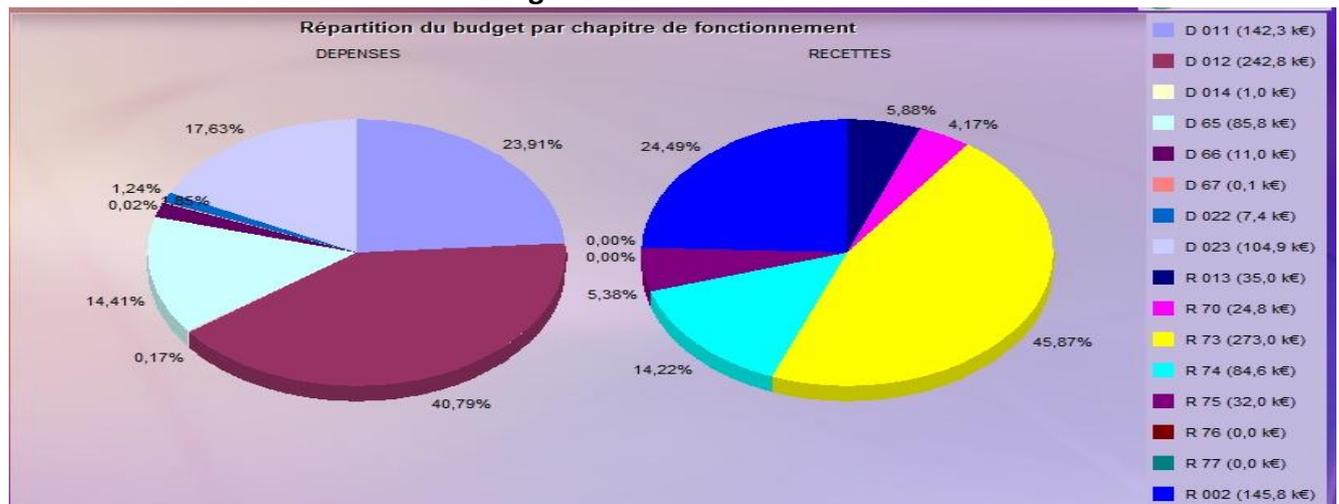
4.2 CIMETIERE CAVEAUX RESERVES

La délibération 2016-43 du 20 octobre 2016 fixait les tarifs des caveaux susceptibles d'être vendus. Après réflexion, et dans un souci de gestion à long terme du cimetière, les conseillers préfèrent réserver les caveaux 9, 40 et 41 du Carré 1, les caveaux 27 et 28 du Carré 2 et le caveau 1 du Carré 4. Ainsi, il sera possible éventuellement d'étendre l'espace cinéraire si besoin, en se ménageant un espace libre de toute concession.

5 ELECTIONS LEGISLATIVES : ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE Les élections législatives ayant lieu le dimanche 11 et 18 juin, les conseillers s'organisent pour la tenue du bureau de vote et dépouillement.

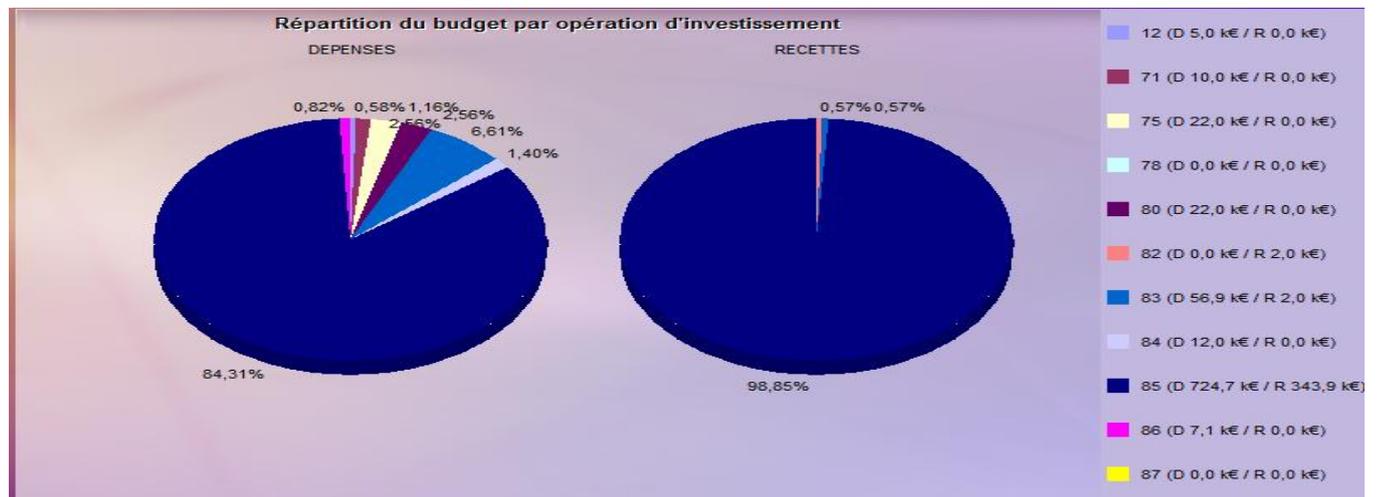
Pour les personnes intéressées, les comptes rendu des conseils municipaux dans leur intégralité sont affichés à la mairie.

Budget 2017



Code	Libellé	Réalisé
011	Charges à caractère général	90 311,76
012	Charges de personnel et assimilés	220 632,27
014	Atténuations de produits	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
65	Autres charges de gestion courante	82 755,33
66	Charges financières	10 769,94
67	Charges exceptionnelles	82,80
Total :		404 552,10

Code	Libellé	Réalisé
002	Excédent de fonctionnement reporté	145 755,89
013	Atténuations de charges	38 493,63
70	Produits des services, ventes diverses	33 294,82
73	Impôts et taxes	288 384,00
74	Dotations, subventions et participations	90 167,74
75	Produits de gestion courante	58 114,87
76	Produits financiers	0,23
77	Produits exceptionnels	800,03
Total :		655 011,21



Code	Libellé	Réalisé
020	Dépenses imprévues	0,00
041	Opérations patrimoniales	28 472,28
16	Emprunts et dettes assimilés	32 339,85
204	Subventions d'équipement versées	26 710,51
21	Immobilisations corporelles	690 008,69
Total :		777 531,33

Code	Libellé	Réalisé
001	Excédent d'investissement reporté	261 659,60
041	Opérations patrimoniales	28 472,28
10	Dotations, fonds divers et réserves	153 221,12
13	Subventions d'investissement reçues	219 670,39
20	Immobilisations incorporelles	28 472,28
23	Immobilisations en cours	23 602,95
Total :		715 098,62



Coupez l'eau aux moustiques !

Le moustique tigre est présent dans plusieurs départements de la région Nouvelle-Aquitaine¹. Il fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut, dans certaines conditions très particulières², être vecteur des virus de la dengue, du chikungunya et zika. Actuellement, il n'y a pas d'épidémie de ces maladies en France métropolitaine mais, pour lutter contre ce risque, quelques gestes simples sont à adopter.

Des gestes simples pour éviter sa prolifération et se protéger

► Coupez l'eau aux moustiques !

Chaque femelle moustique tigre pond environ 200 œufs. Au contact de l'eau, ils donnent des larves. C'est là qu'il faut agir.

PARTOUT, SUPPRIMEZ LES EAUX STAGNANTES !

- **Éliminez les endroits où l'eau peut stagner** : coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, encombrants, vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées,... Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques.
- **Couvrez les réservoirs d'eau** : bidons d'eau, citernes, bassins avec un voile ou un simple tissu ainsi que les piscines hors d'usage.

► Évitez les piqûres

- **Appliquez sur la peau des produits anti-moustiques** surtout en journée. Demandez conseil à votre pharmacien ou médecin.
- **Portez des vêtements couvrants et amples.**

Participez à la surveillance du moustique tigre

► Sachez reconnaître le moustique tigre

- C'est un moustique : il a donc **deux ailes, une paire d'antennes longues et une trompe** dans le prolongement de la tête.
- Il a des **rayures noires et blanches** (pas de jaune), sur le corps et les pattes,
- Il est **très petit**, environ 5mm,
- Il est **source de nuisance** et pique le jour. Sa piqûre est **douloureuse**.

► Signalez sa présence

Si vous pensez avoir vu un moustique tigre, vous pouvez signaler sa présence sur le portail www.signalement-moustique.fr

¹ Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques.

² L'apparition de cas en métropole nécessite qu'un moustique tigre pique un malade revenant d'un pays où sévissent ces maladies et transmette le virus lors d'une 2^{ème} piqûre à une personne saine.

ou sur l'application mobile **iMoustique**[®] développée par l'EID Atlantique (disponible sur l'AppStore et sur Google play).

Attention, tout ce qui vole n'est pas moustique et tout moustique n'est pas un moustique tigre !

Voyageurs, protégez-vous des moustiques

Vous êtes en partance ou de retour d'une zone où des cas de dengue, chikungunya ou zika ont été signalés ? Durant votre séjour et à votre retour en Métropole, évitez les piqûres !

- **Portez des vêtements couvrants et amples**
Ce sont des mesures très efficaces pour réduire l'exposition aux piqûres. Veillez à bien protéger les pieds et chevilles. L'imprégnation des vêtements par des insecticides renforce cette protection !

- **Utilisez des produits anti-moustiques**
Ils contiennent un principe actif qui éloigne les insectes sans toutefois les tuer : à appliquer sur toutes les parties découvertes du corps (sauf muqueuses et lésions cutanées étendues) et à renouveler régulièrement.
- **Protégez-vous à l'intérieur de votre habitat**
 - Equipez les portes et fenêtres de moustiquaires,
 - Utilisez des répulsifs comme les diffuseurs électriques,
 - Les moustiques n'aiment pas les endroits frais, la climatisation est un bon moyen de protection individuelle,

- Utilisez les tortillons fumigènes à l'extérieur ou dans une pièce correctement aérée (à éviter en présence de nourrissons et de jeunes enfants).

Fièvre brutale, douleurs musculaires ou articulaires, maux de tête, larmolements, éruption cutanée avec ou sans fièvre. **Si vous ressentez ces symptômes sur place ou à votre retour, consultez rapidement un médecin.**

Si vous êtes enceinte, évitez de voyager dans des zones où le moustique est présent. Le virus zika peut engendrer de graves anomalies du développement cérébral chez l'enfant.

Plus d'informations sur www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr et www.signalement-moustique.fr